
Objet : DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE.

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle du conseil municipal de Corneilla-Del-Vercol, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	14	Vote :	Pour :	14
En exercice :	14		Contre :	0
Présents :	14		Abstention :	0

Présents : Benoît ARMEN, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, René MONTALAT, Jean ROMEO, Magali ROUGÉ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Christophe MANAS

Date de convocation : 15 avril 2026

Le Président expose à l'assemblée,

Par délibération n° 2017-10/56B du 18 octobre 2017, la communauté de communes Sud Roussillon a adhéré au CNAS.

Suite aux dernières élections et à l'installation du nouveau conseil communautaire, il convient de désigner un délégué local des élus parmi les membres du Conseil de Communauté.

Le délégué siègera à l'assemblée départementale annuelle du CNAS. Il présentera le bilan périodique sur l'utilisation des prestations CNAS par les bénéficiaires et s'assurera du suivi de l'adhésion.

Il assistera aux manifestations régionales et aux rencontres thématiques. Ces missions seront exercées avec le délégué agent qui assurera plus particulièrement une fonction d'interface avec le personnel, en lien avec le correspondant.

Conformément à l'engagement pris au moment de l'adhésion au CNAS, Monsieur le Président invite le Bureau à se prononcer sur la désignation du délégué local du collège des élus.

LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DESIGNE** Anne-Marie PEGAR-BOIX comme déléguée locale du collège des élus.

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260422-2026-04-24B-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114